



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Remembrement: Indre

Question écrite n° 39689

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les problèmes posés par les remembrements dans la commune de Gournay dans l'Indre. Les problèmes posés par les remembrements autoritaires sont nombreux : oppositions des agriculteurs qui y sont forcés, aspects contestables des structures qui les imposent et qui sont quelquefois jugés et parties, conséquences écologiques parfois catastrophiques, principes totalitaires, totalement opposés au sentiment des paysans. Dans le cas de la commune de Gournay, le bon sens impose de constater qu'aucune urgence, aucune nécessité économique n'impose un remembrement autoritaire. Si les remembrements sont nécessaires, ils se feront spontanément, de gré à gré. Toute autre position laisserait suspecter des raisons autres que l'intérêt de l'agriculture. Il lui demande d'intervenir pour que cesse cette mesure totalitaire.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39689

Rubrique : Problèmes fonciers agricoles

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1806